

GROUPEMENT DES PARLEMENTAIRES DE BRUXELLES - BRABANT WALLON

Saison 2025-2026

Procès-verbal n° 10

Séance du 04/05/2026

Présents : MM. Yves Van Wallendael, Président, Patrick Gillard, Vice-Président, Claude Dujardin, Trésorier, Jean Louis De Greef, Secrétaire

Invités : MM. Olivier Monsieur, Président du Comité provincial de Bruxelles - Brabant Wallon, Yves Lamy, membre du Conseil judiciaire provincial,

Excusés : MM. Laurent Monsieur, Fabien Muylaert, membres, M. Jean-Pierre Delchef, Président de l'AWBB, invité

La séance de ce jour débute à 19h30 en visio-conférence sous la présidence d'Yves Van Wallendael.

Le Groupement prend acte de la démission de notre membre Olivier De Roy, avec effet au 30 juin 2026. Il le remercie pour le travail accompli et lui adresse ses meilleurs vœux pour la suite.

Le groupe passe ensuite à l'examen de l'ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal n° 9 du 13 avril 2026

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

2. Correspondance

La correspondance est lue et parcourue.

- Le Groupement salue les différentes candidatures au CPBBW, ainsi que celle d'Olivier Goossens en qualité de parlementaire.
- Il prend également acte du courriel de Brussels Basketball sollicitant la réélection de Patrick Gillard comme parlementaire et constate que la procédure est conforme aux statuts.

3. Suivi des points abordés antérieurement

3.1.groupe de travail sur la réforme du championnat jeunes régionaux

État d'avancement des travaux

Notre président, Yves Van Wallendael, membre du groupe de travail, nous informe des éléments suivants :

- Les discussions en cours portent sur la saison 2026-2027. Il est proposé que le classement des équipes soit établi sur la base des résultats moyens obtenus par les équipes engagées au cours des deux dernières saisons.

- Il est envisagé de limiter à une seule équipe par club dans les catégories « Gold » ou « Silver », avec la possibilité d'inscrire, en complément, une équipe du même club en catégorie « Bronze ».
- Le Groupement souhaite qu'un texte clair, conforme aux décisions adoptées lors de l'Assemblée générale du 21 mars 2026, soit mis à la disposition des clubs.

4. Tour de la province

Suppression des play-offs en HP1 : demande d'éclaircissements

Les play-offs ont été supprimés pour les raisons suivantes :

- le désistement des clubs de l'UAAE et de l'École Européenne ;
- l'attente, par le Comité provincial, de la décision du Conseil judiciaire provincial dans le dossier relatif à l'arrêt du match UAAE-Wezembeek.

5. Projet de rapport annuel 2025-2026

- Le projet de rapport est approuvé moyennant quelques adaptations de forme ; il sera transmis pour publication au Secrétariat Général et au Comité provincial.

6. Rapports de nos représentants siégeant dans les différents départements nationaux et régionaux.

6.1 Commission financière : Claude Dujardin, président de la commission, a adressé au Président et au Secrétaire général de Basket Ball Belgium un courrier proposant la création d'une ASBL distincte chargée de la gestion des équipes nationales. Cette initiative vise à renforcer la transparence, à mieux distinguer les ressources des dépenses et à permettre une gestion plus adaptée.

6.2 Commission législative

Notre président, Yves Van Wallendael, membre de la commission, nous informe que la Commission législative a entériné, sur proposition du Conseil d'administration, l'entrée en vigueur immédiate des modifications adoptées lors de l'Assemblée générale du 21 mars 2026, concernant les articles suivants :

- PA 75 quater : dénomination des équipes créées par association de clubs.
- PJ 65 bis : procédure de récupération des cotisations impayées.
- PM 8 : rédaction de la liste des membres.

7. Examen des rapports des différents comités et conseils.

Au point 8 du procès-verbal n° 18 du Conseil d'administration du 7 avril 2026, il est fait mention de la démission de Monsieur B.L. en tant que membre du Conseil judiciaire de Liège. À cette occasion, le Groupement s'interroge sur les raisons pour lesquelles certaines personnes sont citées nommément, tandis que d'autres ne sont désignées que par les initiales de leur nom et de leur prénom.

Le groupement prend connaissance de la proposition d'activité à Durbuy, émanant du CDA, dans le cadre des 25 ans de l'AWBB et salue l'initiative.

8. Divers

8.1. Accord carburant

Le Groupement s'interroge sur l'application de cet accord temporaire aux indemnités kilométriques « AWBB ». À ce stade, aucune réponse concrète ne peut être apportée, tant que les dispositions législatives n'ont pas été publiées.

8.2. Lettre du 30 avril 2026 du Conseil d'administration de l'AWBB

Propositions de simplification administrative et de refonte des frais liés aux clubs, aux équipes et aux membres

Le Groupement examine ces propositions avec attention et formule plusieurs observations quant à leurs effets concrets sur les clubs, en particulier sur les plus petits et sur ceux qui investissent dans la formation des jeunes.

- Au point 2 de la lettre, le Groupement relève que la proposition conduirait à la suppression du fonds des jeunes, avec un impact négatif probable sur les petits clubs.
- Il s'inquiète également de l'utilisation, par les grands clubs, des montants non dépensés dans le cadre de leur licence collective.
- Le Groupement estime que la situation financière de certains grands clubs n'est pas étrangère à l'origine de cette proposition.
- S'agissant des droits d'affiliation des membres, il s'interroge sur la méthode de calcul des montants avancés et craint une hausse du coût supporté par les clubs, en particulier lorsqu'il ne s'agit pas d'une nouvelle affiliation.
- En ce qui concerne les frais moyens des Assemblées générales par club mentionnés dans le tableau annexe, il constate que, pour Bruxelles-Brabant Wallon, les frais actuels sont inférieurs à ceux proposés.
- Le Groupement considère que l'économie attendue de la réduction des droits d'inscription ne compensera pas la perte des moyens actuellement issus du fonds des jeunes.
- Il estime en conséquence que les clubs disposant d'équipes de jeunes ne seraient plus soutenus de manière adéquate.
- Concernant les droits d'inscription et la licence collective, il juge plus cohérent d'envisager une réduction pour les grands clubs qui alignent et rémunèrent correctement des joueurs belges.
- Enfin, il se demande quelle serait la destination future du fonds des jeunes.

Le Groupement considère, dès lors, que cette orientation remet fondamentalement en cause la philosophie de formation et le soutien apporté aux clubs qui investissent dans les jeunes.

8.3 Exposé d'Olivier Monsieur, Président du CPBBW, dans le cadre de la préparation de l'Assemblée provinciale du 26 mai 2026:

8.3.1. Propositions de formule de championnat provincial 2026-2027

Le Président présente les propositions qui seront soumises au vote des clubs lors de l'Assemblée provinciale du 26 mai 2026. Ces formules, liées au passage de 14 à 12 équipes, tiennent compte du calendrier scolaire.

- Types de calendriers proposés :
 - Un calendrier avec play-offs et barrages ;
 - Un calendrier sans play-offs ;
 - Des calendriers spécifiques pour les jeunes régionaux et pour les jeunes Élites.
- Catégories concernées : ces propositions concernent uniquement les Élites et les seniors.
- Échéancier selon les catégories et les formules :
 - Pour les dames, la compétition pourrait se poursuivre jusqu'à la fin avril, vu l'absence de play-offs ;
 - Dans les séries avec play-offs, la phase classique se terminerait le 27 mars afin de permettre l'organisation des play-offs au mois d'avril ;
 - Dans les séries sans play-offs, les clubs pourraient jouer jusqu'à la fin avril ;
 - Les catégories U8 et U10 pourraient jouer jusqu'à la mi-mai.

Options de play-offs soumises au vote

Deux formules de play-offs seraient proposées aux clubs :

- Une formule opposant les équipes classées de la 1^{re} à la 4^e place ;
- Une formule opposant les équipes classées de la 2^e à la 4^e place.

8.3.2. Propositions de formules de montée et de descente

Olivier Monsieur présente également les propositions relatives aux montées et aux descentes entre les différentes divisions provinciales.

- **P1** : il y aurait au minimum deux équipes montantes de P2 vers la P1 et deux équipes descendantes de P1 vers la P2.
- **P2** : compte tenu de l'existence de trois séries en P3, il y aurait quatre équipes descendantes de P2 vers la P3 et quatre équipes montantes de P3 vers la P2. Des barrages seraient organisés entre les trois équipes classées deuxièmes en P3 afin de déterminer l'accès à la P2.
- **P3 et P4** : il y aurait six équipes descendantes de P3 vers la P4, à raison des deux dernières équipes de chaque série, et six équipes montantes de P4 vers la P3, à raison des deux premières de chaque série. S'il n'y a que deux séries en P4, les trois premières équipes de chaque série monteraient. S'il y a trois séries en P4, les deux premières de chaque série accéderaient à la P3.

8.3.3. Nouvelle procédure de modification du calendrier

Olivier Monsieur présente la nouvelle procédure applicable aux changements de calendrier. Celle-ci sera mise en œuvre via Big Captain, y compris durant la période de pré-calendrier.

- Tout changement de week-end pendant la période de pré-calendrier nécessitera l'accord de l'adversaire.
- En l'absence de réaction de l'adversaire, les règles statutaires resteront d'application, notamment la règle des 7 jours.
- Aucune demande de modification de match sans date ne pourra être introduite dans Big Captain.
- Dans ce cas, la demande devra obligatoirement être transmise au CPBBW.

Le Groupement salue ces propositions, qu'il considère comme allant dans le bon sens.

Communication relative aux montées et aux descentes

Pour conclure, le Président du CPBBW fait part de plusieurs difficultés liées à la communication entourant les montées et les descentes.

- Le Comité provincial est mis en difficulté, le niveau inférieur restant tributaire des inscriptions au plus haut niveau, qui ne se clôturent que le 5 mai. Cette situation place parfois certains clubs devant le fait accompli de devoir disputer un test-match pendant la période des vacances.
- La période de mutation ayant commencé le 1er mai, certains joueurs ont déjà pris des dispositions sur la base d'informations parfois erronées. Les décisions tardives prises au niveau supérieur entraînent ainsi des répercussions négatives sur les divisions inférieures et sur les clubs.

La séance est clôturée à 22 heures15.

La prochaine séance se tiendra le lundi 1er juin 2026.

Le Secrétaire,

Jean Louis De Greef

Le Président,

Yves Van Wallendael